Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales » Conseil municipal du 12 décembre 2016 Séance du 5 décembre 2016

15 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs et vacations

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LÉMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme CAPON		
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON		
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET		
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. LEMAIRE		
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE		
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE		
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER		
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN		
Anner a la manufactura de la compactica				

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

•	Consolitored internolpared of conferment internet	Martin 1
	 Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 	39
	- Nombre de conseillers en exercice :	39
	- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
	 Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 	39

Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs.

I - Créations de postes

A - Direction de la culture - conservatoire de musique et de danse :

Considérant l'absence de concours réservé à la filière culture enseignement artistique, considérant la non organisation de sessions d'intégrations directes au vue de la règlementation sur la résorption de l'emploi précaire au sein des services municipaux, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer :

2 postes de professeurs d'enseignement artistique à temps complet.

Vous êtes appelés à voter.





0-216001743 ntena

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville.

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 5 décembre 2016, Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services, Entendu le rapport de présentation.

-			20200000			
	VO	0	ord	ino	ira	
	V 0		Olu	ша	116	١.

Votants: 39 Pour: 28

Contre: 0 Abstention: 11

Décide à l'unanimité :

Article 1er : de créer les postes suivants :

2 postes de professeurs d'enseignement artistique à temps complet.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 1 4 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le Kallla... Maire de Cry

affiché le ... 14112116

CREIL, le 16/12/2016



Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

2/2

